



Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

OFFICE SOCIO CULTUREL CESTAS

Association régie par la Loi de 1901

2 Avenue du Baron Haussmann
33 611 CESTAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2020

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261



Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE SOCIO CULTUREL DE CESTAS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/09/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant le traitement des indemnités de fin de carrière, qui sont couvertes à compter de cet exercice à la fois par l'association et par un assureur privé. Il a été procédé à un ajustement de la provision pour que le calcul soit conforme au taux d'actualisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon, le 20 janvier 2020
Béatrice PrévotEAU-Otmani
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	859	477	382	669
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	149 713	84 833	64 880	39 530
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22		22	22	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	150 594	85 310	65 284	40 221	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	116 659		116 659	85 977
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	160 354		160 354	128 616
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	51 889		51 889	115 749	
Disponibilités	133 017		133 017	4 924	
Charges constatées d'avance (3)	57 629		57 629	30 311	
Total III	519 549		519 549	365 576	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	670 143	85 310	584 833	405 797	

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2020 12	Exercice N-1 31/08/2019 12	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	23 421	23 421	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves			
	Report à nouveau	75 112-	16 376-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 701	58 736-	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total I	21 990-	51 691-	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
		Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	172 115	119 055	
	Total III	172 115	119 055	
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses		14 097	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	13 203 35 642	16 449 41 641	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	385 864	266 247
		Total IV	434 709	338 434
	Ecart de conversion passif (V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	584 833	405 797	

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

(1) Dont à moins d'un an

434 709

338 434

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	422 349		422 349	982 925	560 575	57.03
Chiffre d'affaires NET	422 349		422 349	982 925	560 575	57.03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			453 867	488 375	34 508	7.07
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 771	33 953	21 182	62.39
Autres produits			7 662	3 932	3 730	94.86
Total des Produits d'exploitation (I)			896 650	1 509 185	612 535	40.59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 222	2 261	39	1.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			270 076	938 407	668 331	71.22
Impôts, taxes et versements assimilés			13 013	23 041	10 028	43.52
Salaires et traitements			393 363	439 182	45 818	10.43
Charges sociales			122 342	151 984	29 642	19.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 520	9 751	3 769	38.66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			53 060		53 060	
Autres charges			1 484	3 325	1 841	55.38
Total des Charges d'exploitation (II)			869 080	1 567 950	698 870	44.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			27 570	58 766	86 336	146.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	746	1 591	845	53.13
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	288	657	370	56.23
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 098		1 098	
Total V	2 131	2 248	117	5.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		288	288	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		1 187	1 187	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		1 475	1 475	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	2 131	774	1 358	175.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 701	57 992	87 693	151.22
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 100	2 100	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		2 100	2 100	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 844	2 844	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		2 844	2 844	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		744	744	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	898 781	1 513 533	614 752	40.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	869 080	1 572 269	703 189	44.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	29 701	58 736	88 437	150.57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 584 833.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 422 039 Euros et dégagant un excédent de 29 701.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : Impact significatif

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Durant les périodes de restrictions, l'association a continué de fonctionner en proposant à ses membres des prestations à distance.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Documents soumis à
du Commissaire aux

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus **Points d'attention**

-Impacts sur le chiffre d'affaires : diminution de 57% (422 349 euros en 2020 contre 982 925 euros en 2019).

-Impacts sur les charges d'exploitation : diminution des sorties et voyages de 89 % (73 566 euros en 2020 contre 676 469 euros en 2019).

-Impacts sur les données sociales : mise en activité partielle à hauteur de 6 724 euros comptabilisés sur l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés selon le règlement 99-01 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 036		
Installations générales agencements aménagements divers	7 071		32 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	106 952		9 306
TOTAL	114 023		41 916
Autres titres immobilisés	22		913
TOTAL	22		913
TOTAL GENERAL	116 081		42 829

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 177	859	859
Installations générales agencements aménagements divers		1 734	37 947	37 947
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 492	111 766	111 766
TOTAL		6 226	149 713	149 713
Autres titres immobilisés		913	22	22
TOTAL		913	22	22
TOTAL GENERAL		8 316	150 594	150 594

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 367	287	1 177	477
Installations générales agencements aménagements divers	949	3 188		4 137
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 544	11 644	4 492	80 696
TOTAL	74 493	14 832	4 492	84 833
TOTAL GENERAL	75 860	15 119	5 669	85 310

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	287				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 188				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 644				
TOTAL	14 832				
TOTAL GENERAL	15 119				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 421				23 421
Réserves :					
Report à nouveau	16 376			58 736	75 112
RESULTAT DE L'EXERCICE	58 736	29 701		58 736	29 701
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	51 691	29 701		0	21 990

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	119 055	53 060			172 115
TOTAL	119 055	53 060			172 115

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	288		288		
TOTAL	288		288		
TOTAL GENERAL	119 342	53 060	288		172 115
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		53 060	288		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	1 452	1 452	
Divers état et autres collectivités publiques	158 080	158 080	
Débiteurs divers	822	822	
Charges constatées d'avance	57 629	57 629	
TOTAL	217 983	217 983	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 203	13 203		
Personnel et comptes rattachés	8 521	8 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 169	21 169		
Autres impôts taxes et assimilés	5 953	5 953		
Produits constatés d'avance	385 864	385 864		
TOTAL	434 709	434 709		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	859	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 376
Dettes fiscales et sociales	17 179
Total	22 555

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FAR	
- FNP SOCIAL 3T2020	1 001
- FNP CAC 2020	4 200
- FNP RICOH 250 / trim	175
PROVISION CONGES PAYES	8 422
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	4 052
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	4 705
Total	22 555

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	57 629
Total	57 629
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	385 864
Total	385 864

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- RICOH LOC 09/20	270		
- MMA ASSUR.	475		
- JURIFISC	296		
- CCA GRASSE SORTIE ANNULEE	30 801		
- CCA EQUATEUR SRI LANKA	788		
- CCA SORTIE PAYS BASQUE	23 552		
- CCA WIX	149		
- CMF	112		
- CNEA 466	155		
- FFCV	142		
- MEDECINE TRAVAIL	890		
Total	57 629		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- PCA SORTIE GRASSE	70 435		
- PCA SORTIE EQUATEUR/SRI LANKA	134 711		
- PCA SORTIE LYON	2 820		
- PCA SORTIE PAYS BASQUE	30 100		
- PCA SORTIE POMPADOUR	65		
- SUBV 2020	147 733		
Total	385 864		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	13
Total	15

Valorisation des contributions volontaires

Les ressources concernant des prestations en nature ne peuvent pas être évaluées sur l'exercice.

A ce jour, l'information n'a pas été communiquée par la mairie de Cestas qui met à disposition les locaux dont bénéficie l'OSC.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'association a conclu un contrat avec AXA sur l'exercice.

La provision pour charge comptabilisée au titre de cet exercice, après prise en compte de la cotisation versée à AXA de 20 000 euros, s'élève à 172 114 euros.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	754
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	15 398
45 à 54 ans	11 à 20 ans	109 574
35 à 44 ans	21 à 30 ans	55 903

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

moins de 35 ans	plus de 30 ans	
- Souscription contrat IFC AXA		10 485
		20 000-
Engagement total		172 114

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite entre 60 ans et 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 0,68 %
- taux d'actualisation : 3.14 %

Le calcul de l'engagement tient compte des charges sociales.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement Unifformation	12 952
Remboursements CPAM	293
Total	13 245

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes